

Bonjour,

Veillez trouver un communiqué de presse, en réponse à l'article paru dans le télégramme du 17 décembre dans lequel le Président du Conseil général était interrogé sur le colloque « l'usager au cœur de l'action sociale », fêtant les 10 ans de la Loi du 2 janvier 2012.

« Alors que la CGT du Conseil général du Finistère interpelle depuis des mois au sujet des problèmes liés à l'application du schéma d'action sociale dans les services, le Président fait le choix de répondre par voie de presse. La forme en dit long sur la qualité du dialogue social au Conseil général du Finistère, et le fond, sur la considération qu'il porte aux travailleurs sociaux.

Voici les propos relevés : « Il y a sans doute un problème de culture dans la formation des intervenants sociaux », « il ne faut pas que le secret soit un prétexte pour une profession de décider de n'avoir ni compte aux institutions ni directives à suivre », l'Institution peut aussi avoir des orientations à donner ».

La CGT rappelle que l'éthique et la déontologie permettent à certaines professions et plus généralement à la fonction publique de fonctionner en se protégeant des pressions diverses et variées qui pourraient nuire à l'usager.

Or le Président sous entend que lorsque les orientations sont données, elles doivent être appliquées coûte que coûte !

Eh bien, non, cela ne marche pas comme ça ! Les codes de déontologie et le statut de la Fonction Publique sont là pour permettre aux agents de résister aux pressions qu'on exerce sur eux. Nous comprenons mieux pourquoi le Président refuse qu'un bilan déontologique soit présenté régulièrement en Commission technique Paritaire.

Quand à l'augmentation des placements des enfants dont seraient responsables (encore eux) les travailleurs sociaux, c'est bien méconnaître la diversité des métiers qui interviennent dans la protection de l'enfance, la place de l'encadrement et enfin le rôle des Institutions judiciaires !

La CGT est choquée par de tels propos et ne laissera pas passer ce genre de dérives. »

Monique Courtois
Syndicat CGT du Conseil général du Finistère
6, rue de Kerhuel
29196 QUIMPER cedex